

cembre, le désir de voir la Municipalité aidée des lumières de l'Académie, celle-ci n'avait plus rien à refuser. Le Directeur Jars, dit alors que, ne pouvant convoquer l'Académie, faute de temps, et connaissant d'ailleurs son zèle pour tout ce qui touche à l'intérêt public, il avait cru répondre à ses intentions en faisant inviter sans délai ceux des académiciens qui sont classés dans les parties de sciences relatives à l'objet dont il s'agit, ainsi que les deux secrétaires. Après quoi, Loyer ajouta qu'il s'était transporté avec le Directeur et trois autres membres, Tissier, Tabard et Boulard, à l'endroit désigné pour l'expérience, et que, d'un commun accord avec ses confrères, il avait dressé le rapport de leurs observations. Le rapport préparé a été lu à l'instant, et, l'Académie l'adoptant à l'unanimité, il a été arrêté qu'il en serait remis incessamment aux officiers municipaux une copie conforme, certifiée par le secrétaire, ainsi que le jugement de la Compagnie.

L'Académie entra alors dans la salle Henri IV pour tenir sa séance publique.

Le 14 décembre suivant, l'abbé Jacquet fut à l'unanimité des suffrages désigné comme Directeur pour le semestre qui allait commencer.

Mais, avant qu'il ait eu le temps de prendre possession de sa nouvelle dignité, voici qu'une nouvelle convocation extraordinaire de l'Académie est faite par les deux secrétaires perpétuels. Le maire Savy avait démissionné; de nouvelles élections s'étaient faites et les suffrages populaires avaient encore porté un académicien, Vitet (1), à la première magistrature de la Cité; son installation à la mairie était fixée au 30 décembre 1790.

---

(1) Louis.